



Sommaire

fiche 1 L'accueil des élèves et les moyens de l'académie..... p 2 à 3

fiche 2 L'adaptation de la carte des formations
et la réforme du bac professionnel p 4 à 6

fiche 3 Des nouveautés pour la rentrée 2008 : gros plans p 7 à 8

fiche 4 L'école après l'école : l'extension du dispositif p 9

annexes

- Projet d'évolution de la carte des formations par département, dans le second degré public et privé, pour la rentrée 2008.
- Accompagnement éducatif : 5 expériences dans les collèges de l'académie (décembre 2007).

fiche 1 L'accueil des élèves et les moyens de l'académie

59,1 milliards d'euros pour l'enseignement scolaire en France

La loi de finances pour 2008 consacre **59,1 milliards d'euros** à la mission "enseignement scolaire" (57,8 pour l'Éducation nationale). La réduction des déficits publics et la prise en compte des évolutions démographiques imposent un ajustement de l'emploi public, à la hausse dans le premier degré, à la baisse dans les collèges et lycées.

Le ministère de l'Éducation nationale répartit les moyens en prenant en compte ces prévisions. Dans un souci d'équité, il se réfère aux caractéristiques territoriales (zones urbaines, zones rurales) et sociales (poids des catégories socio-professionnelles défavorisées, nombre de chômeurs...). Il prend en considération les taux d'encadrement existants, et rééquilibre les dotations de chaque académie.

Des effectifs en légère hausse dans les écoles publiques...

Dans les écoles publiques, l'académie scolarisera à la rentrée prochaine **931 élèves** de plus que cette année. S'ajoutant aux **11 000 instituteurs** et professeurs des écoles, **55 emplois nouveaux** nous ont été attribués. Ils permettront de développer l'enseignement des langues à l'école et d'améliorer le taux d'encadrement. 2 emplois seront destinés à la création de poste d'inspecteur.

...en légère baisse dans le second degré public

Dans les collèges et lycées publics, nous perdrons environ **703 élèves** (**145 100 élèves** au total hors enseignement post baccalauréat).

- La diminution des moyens d'enseignement attribués pour l'enseignement public du second degré correspond à l'incidence de la baisse démographique : - **86 emplois**
- Dans le même temps, **119 emplois** sont remplacés par le même volume horaire d'**heures supplémentaires**.

Des tendances différentes dans l'enseignement privé

Le premier degré attend seulement **278 élèves** de plus alors que le second degré, relativement stable, compterait **559 élèves supplémentaires**.

- La diminution des moyens d'enseignement attribués pour l'enseignement privé est de - **55 emplois**
- Dans le même temps, **102 emplois** sont remplacés par le même volume horaire d'**heures supplémentaires**.

10 infirmières

Le plan national de création d'emplois d'infirmières se poursuit avec la création de dix emplois pour l'académie, destinés à l'accompagnement des élèves.

6 postes d'inspecteurs pédagogiques

L'académie renforce les équipes d'accompagnement des enseignants en créant 6 postes d'inspecteurs.

L'évolution des effectifs scolaires dans l'académie : prévisions 2008**dans le second degré public**

- Collèges* : + 652 élèves (+ 0,7 %)
- Lycées : - 1 149 élèves (- 2,7 %)
- Lycées Pro : - 206 élèves (- 1,2 %)

* y compris SEGPA

dans le second degré privé sous contrat

- Collèges* : + 845 élèves (+ 1,3 %)
- Lycées : - 133 élèves (- 0,4 %)
- Lycées Pro : - 153 élèves (- 1,2 %)

**Répartition
des 55 nouveaux emplois
dans le 1er degré public**

• Côtes d'Armor	15
• Finistère	6
• Ille-et-Vilaine	12
• Morbihan	20
• missions académiques	2

fiche 1

L'accueil des élèves et les moyens de l'académie (suite)

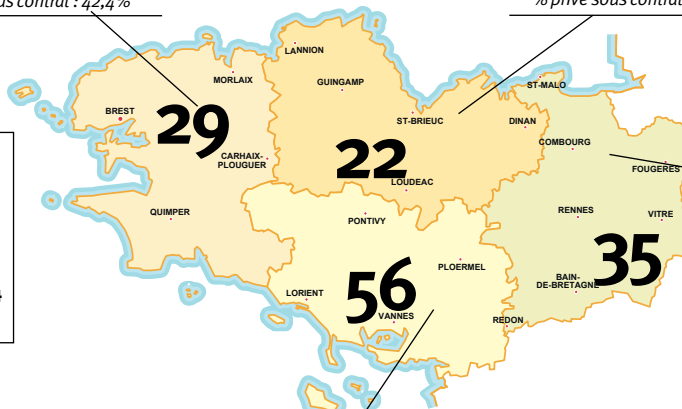
Carte départementale des prévisions d'effectifs d'élèves pour la rentrée 2008

- effectifs 1^{er} degré : 92 306
% privé sous contrat : 36,6%
- effectifs 2nd degré : 70 585
% privé sous contrat : 42,4%

- effectifs 1^{er} degré : 59 726
% privé sous contrat : 30,4%
- effectifs 2nd degré : 43 936
% privé sous contrat : 35,3%

total académie

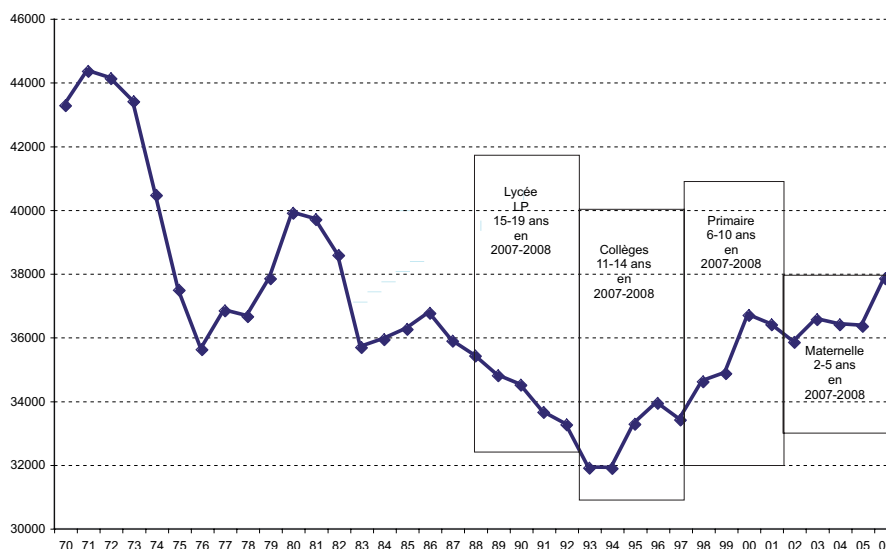
- effectifs 1^{er} degré : 333 792
% privé sous contrat : 38,8%
- effectifs 2nd degré : 251 344
% privé sous contrat : 42,1%



- effectifs 1^{er} degré : 105 926
% privé sous contrat : 38%
- effectifs 2nd degré : 80 663
% privé sous contrat : 40,6%

- effectifs 1^{er} degré : 75 834
% privé sous contrat : 49%
- effectifs 2nd degré : 56 160
% privé sous contrat : 49,4%

Evolution des naissances en Bretagne de 1970 à 2006 Positionnement de la scolarité



fiche 2 L'adaptation de la carte des formations et la réforme du bac professionnel

L'adaptation de la carte des formations

L'évolution de l'offre de formation dans les lycées publics et privés sous contrat de l'académie s'inscrit dans le cadre de la **Stratégie Régionale Emploi-Formation (SREF)** élaborée par le conseil régional de Bretagne en relation avec les autorités académiques.

- Un des objectifs majeurs est de continuer à élever le niveau global de formation, notamment en augmentant le nombre de bacheliers. Ceci passe par une **augmentation du nombre de bacheliers professionnels**. Il faut pour cela permettre à davantage de jeunes de poursuivre au-delà du BEP : ils étaient moins de la moitié à poursuivre ainsi leurs études. Le **développement d'une offre de baccalauréats professionnels en trois ans** - remplaçant ainsi ce parcours à égale dignité avec les autres voies, technologique et générale - **y contribuera**. L'expérimentation menée dans l'académie et dans d'autres depuis 2001 montre en effet que ce cursus en trois ans permet de mieux sécuriser le parcours des élèves en diminuant les sorties en cours de formation, pour des résultats au bac qui restent équivalents.
- En parallèle, **la part des bacheliers professionnels dans les sections de techniciens supérieurs augmente significativement** (en 6 ans, elle est passée de 5 % à 14 %). Leur réussite y est très honorable puisque 57 % d'entre eux obtiennent leur BTS. Ce pourcentage est de près de 10 points supérieur à la moyenne nationale. Il faut poursuivre dans cette voie et mieux accompagner encore ces bacheliers professionnels dans les premiers mois du BTS.
- Autre objectif majeur, celui de **réduire les sorties sans qualification**. Même si l'académie fait partie de celles qui ont un taux de sortie parmi les plus faibles (il est inférieur à 3 %), il n'est pas acceptable de continuer à voir des jeunes sortir de formation initiale sans qualification ni diplôme. En parallèle du développement du baccalauréat en 3 ans, l'académie **renforce l'offre en CAP** sous statut scolaire : plusieurs centaines de places nouvelles créées dès la rentrée 2008, dans les secteurs où l'emploi correspondant à ce niveau de formation existe (métallurgie, bâtiment, etc.). Des **passerelles** entre les CAP et les baccalauréats professionnels, ainsi que la **possibilité d'obtenir un diplôme (CAP ou BEP)** en cours de cursus de bac pro, viendront renforcer le dispositif, en permettant d'**individualiser au maximum le parcours de chacun**.
- La SREF pointe aussi les secteurs pour lesquels le développement de l'offre de formation est nécessaire pour répondre aux **besoins en emploi : le bâtiment** - et plus particulièrement le gros œuvre - est concerné, ainsi que la filière **sanitaire et sociale**. C'est sur ces deux secteurs qu'est fait l'effort le plus important d'ouverture de nouvelles formations, au niveau V (maçon, installateur sanitaire, réalisation d'ouvrages électriques ...) au niveau III avec les BTS (bâtiment, services et prestations en secteur sanitaire et social).
- Dans d'autres **secteurs en tension, comme la métallurgie**, la question relève davantage de l'**attractivité des métiers et des formations** que de l'augmentation de l'offre de formation. C'est la raison pour laquelle des **actions d'information** sur ces métiers de l'industrie vont être développées en partenariat avec le conseil régional, le groupement des industries et les établissements de formation.

En annexe
le Projet d'Évolution
de la carte des Formations
pour la rentrée 2008

fiche 2 L'adaptation de la carte des formations et la réforme du bac professionnel [suite]

Le nouveau bac pro en 3 ans

Immédiatement après la troisième de collège, le nouveau bac professionnel propose une formation en trois ans (seconde, première et terminale professionnelles), au lieu de quatre ans (deux ans de BEP suivis de deux ans de Bac pro).

Durant ce parcours en trois ans, les élèves ont la possibilité de passer un diplôme intermédiaire : BEP ou CAP.

Les élèves pourront passer en bac pro après avoir obtenu un CAP : le cursus en 4 ans est maintenu pour ceux qui en auront besoin. Ils pourront aussi se réorienter vers une seconde année de CAP après une première année en bac pro.

Ce bac pro en trois ans a des avantages :

- Il valorise le diplôme en l'alignant sur le bac général et le bac technologique qui se préparent en trois ans après la classe de troisième.
- Il garantit aux élèves un cursus continu jusqu'au baccalauréat au sein du même établissement.
- Il limite les sorties prématurées.
- Il favorise l'accès au bac.
- Il facilite la poursuite d'études supérieures (BTS-DUT).

Les principales questions soulevées par :



les familles

L'enseignement privé est-il concerné par cette rénovation ?

Oui. L'enseignement public et privé sont concernés de la même manière.

Le parcours se réduit d'une année : le niveau du diplôme reste-t-il le même ?

Oui. Cette évolution ne diminue ni la qualité de la formation, ni la valeur du diplôme obtenu. Le contenu et les modalités de délivrance du Bac pro restent inchangés. Les compétences et les connaissances exigées au niveau des Bacs pros en 3 ans sont celles exigées des Bacs pros actuels.

Le niveau d'accès en bac pro est-il plus élevé ?

Non. On raccourcit la durée de formation en évitant les redites entre le BEP et le Bac pro et on met en place un accompagnement individuel en 1^{ère} année.

Que se passera-t-il si mon enfant est en difficulté en 1^{ère} année de Bac pro ?

Il pourra passer en seconde année de CAP. S'il le souhaite, après son CAP, il pourra revenir en Bac pro.

Le cursus en quatre ans disparaît-il totalement ?

Non, les titulaires de CAP peuvent rejoindre une première professionnelle : le parcours vers le Bac pro en quatre ans reste possible.

Quelles sont les possibilités pour les jeunes qui ne souhaitent pas continuer jusqu'au bac pro en trois ans ?

Des passerelles existent entre les formations. Les élèves pourront passer un diplôme de BEP ou de CAP pour ceux qui veulent entrer plus rapidement sur le marché du travail. Le nombre de filières de CAP augmente.

Toutes les filières professionnelles seront-elles concernées par ce bac pro en trois ans ?

Non. Certaines filières comme l'hôtellerie-restauration ou le bâtiment qui offrent des débouchés importants au niveau CAP ou BEP ne sont pas concernées pour le moment.

fiche 2 L'adaptation de la carte des formations et la réforme du bac professionnel (suite)

Les principales questions soulevées par :



les enseignants et les professeurs principaux de collège

Le BEP sera-t-il toujours délivré ? Et comment ?

S'agissant de la certification du niveau des élèves, le ministère vient de préciser qu'elle demeure à l'issue de la classe de première du baccalauréat professionnel : il est donc parfaitement envisageable de délivrer un BEP à cette étape du cursus.

Quelle sera l'incidence sur la carte des formations ?

L'académie souhaite que la clarification de la voie professionnelle conforte la voie technologique et qu'un terme soit mis aux pertes d'effectifs d'élèves une nouvelle fois constatées à l'issue de la troisième (500 à la présente rentrée scolaire). Sauf en cas d'effectifs faibles et à l'exception des formations STI Génie civil pour lesquelles des ouvertures sont prévues, il n'est donc pas envisagé de modifications des formations technologiques tertiaires et industrielles pour la rentrée 2008. Les lycées professionnels de petite taille nous semblent a priori renforcés par la clarification des cursus (Port Louis, Quintin, Vitré...) et stabilisés dans leur carte.

Que se passe-t-il pour les élèves actuellement en formation de BEP ?

Les élèves actuellement entrés en BEP ou en baccalauréat professionnel deux ans terminent leur scolarité normalement. En cas d'échec, ils peuvent reprendre leur cursus dans le nouveau dispositif.

Que peut-on tirer comme enseignement des expérimentations ?

La quinzaine d'expérimentations de Bacs pros en 3 ans menées dans notre académie depuis 2001 a montré que :

- Les élèves scolarisés dans ce type de cursus vont plus facilement au terme de leur scolarité. L'indicateur académique démontre des ruptures dans les cursus à l'issue du BEP : les élèves, en industriel comme en tertiaire, abandonnent dans une proportion plus réduite (30% d'un côté, 35% de l'autre).
Compte tenu des BEP isolés (non suivis d'un Bac pro), le taux de poursuite d'études jusqu'au bac est inférieur à 50%. Le bac pro en 3 ans augmentera ce chiffre.
- Ces baccalauréats ont un taux de réussite identique à celui des parcours en quatre ans (84,5% en 2007).

Ces résultats sont corroborés au niveau national.

En quoi le bac professionnel en trois ans répond aux objectifs nationaux ?

Clarifier des cursus permet de répondre aux objectifs académiques et régionaux d'élévation du niveau de qualification des élèves et favorise leur insertion professionnelle.

Notre taux d'accès au baccalauréat devrait logiquement s'accroître (71,6% aujourd'hui), et le taux de sorties sans qualification devrait diminuer (2,5% actuellement).

Des premières analyses, il ressort que de nombreuses formations isolées en BEP (sans poursuite de Bac pro) et pour lesquelles l'insertion est quasiment inexistante ou fragile peuvent être ainsi transformées en baccalauréat professionnel ou CAP, d'où un enrichissement de l'offre existante.

Les parcours de la voie professionnelle sont-ils plus "rigides" ?

Non. Les classes de seconde permettront de continuer vers des Bac pros différents (logistique ou transport par exemple). Des passerelles existent entre BEP, CAP et Bac pro.

fiche 3 Des nouveautés pour la rentrée 2008 : gros plans

17 Unités
Pédagogiques
d'Intégration

17 nouvelles Unités Pédagogiques d'Intégration (UPI) pour les élèves handicapés

L'adaptation pédagogique pour la scolarisation au sein des établissements par des dispositifs collectifs se développe sous forme d'unités pédagogiques d'intégration dans le second degré. L'académie de Rennes poursuit sa politique visant à favoriser l'intégration des élèves handicapés, en accroissant très significativement les possibilités d'accueil collectif. **17 créations viendront en complément de la quarantaine d'UPI existantes**, améliorant le maillage du territoire et les solutions de scolarisation à l'issue de l'école élémentaire.

Les projets d'UPI :

Enseignement public :

- Côtes d'Armor : 1 collège dans le secteur de Guingamp-Lannion, 1 collège à Saint Brieuc
- Finistère : collège Jean Moulin à Chateaulin, lycée professionnel Vauban à Brest
- Ille-et-Vilaine : collège Duguay-Trouin à Saint Malo, lycée Anita Conti à Bruz
- Morbihan : collège De Kerentrech à Lorient, collège Beaumanoir à Ploermel

Enseignement privé :

- Côtes d'Armor : 1 collège dans le secteur de Guingamp-Rostrenen, 1 collège à Dinan
- Finistère : collège Saint Gabriel à Pont Labbé, 1 collège à Brest, lycée du Porsmeur à Morlaix
- Ille-et-Vilaine : 1 collège à Vitry, 1 collège à Fougères
- Morbihan : collège Saint Joseph à Questembert, lycée Sainte Anne-Saint Louis à Saint Anne d'Auray

une section
internationale
de chinois
à Rennes

Création d'une section internationale de chinois à Rennes

L'académie de Rennes ouvre une section internationale de chinois à la rentrée 2008. C'est un signe fort que l'Education nationale donne en réponse à la demande sociale croissante pour l'étude du chinois.

Rappelons que le premier échange scolaire (niveau primaire) en France, effectué entre une école française et une école chinoise, s'est déroulé en mars 2007, à l'école Robert Doisneau de Rennes ; un grand succès pour tous les petits écoliers chinois et français.

A la prochaine rentrée, la section débutera en CE2 dans une école rennaise.

Trois années à l'école suivies de sept dans le secondaire (collège et lycée) : ce sont au total dix années d'étude intensive du chinois, pour atteindre un niveau comparable à celui constaté en licence, voire en maîtrise de chinois.

Des élèves francophones issus des classes de CE1 des écoles de Rennes et des enfants sino-phones de Rennes Métropole constitueront cette première promotion.

Les parents d'élèves de CE1 intéressés par la nouvelle section internationale sont conviés à **une réunion d'information au lycée Zola à Rennes le 14 février à 18h**. Renseignements complémentaires par courrier électronique auprès de : patrick.lemonnier@ac-rennes.fr

fiche 3

Des nouveautés pour la rentrée 2008 : gros plans (suite)

A Rennes, a 6^e bilangue anglais-chinois du collège Anne de Bretagne sera transférée à la rentrée 2008 au **collège Zola**.

Où en est l'enseignement du chinois dans l'académie de Rennes ?

- **1600 élèves à la rentrée 2007** : les effectifs d'élèves en chinois arrivent en 5^{ème} position (derrière l'anglais, l'espagnol, l'allemand et l'italien)
- **25 enseignants sur toute la Bretagne** interviennent dans **24 établissements** secondaires dont **7** entretiennent des échanges avec la Chine
L'académie dispose en outre des services de **7 assistants de langue chinoise** dont 5 envoyés par le gouvernement chinois.
- Le **statut de la langue** a changé : dans les années 80, la proportion du chinois LV3 ou langue facultative était très largement majoritaire (80-90%). Aujourd'hui celle du chinois LV1-LV2 est déjà de 30%.
- **1 section orientale** a ouvert en 2004 au lycée Emile Zola (Rennes), pôle académique pour le chinois. Le lycée Zola est centre d'examen pour le HSK, test de certification en langue chinoise (HSK sous l'autorité du ministère de l'Education de Chine), test équivalent du TOEFL anglais. Les élèves de l'académie disposent ainsi d'une évaluation fiable et accessible.
- Le premier stage inter académique de **formation des enseignants de chinois** en France s'est tenu en 2006 **au lycée Zola**. Il rassemble chaque année 50 enseignants du **grand ouest**. Cette année il aura lieu les 13 et 14 mars.

Technologie de l'information et de la communication : le point sur l'Espace Education Bretagne

20 postes créés pour l'Espace Education Bretagne, espace numérique de travail (ENT) pour les élèves bretons

Qu'est ce que l'Espace Éducation Bretagne ?

Une sorte de portail, dynamique, qui va permettre à moyen terme à tous les membres de la communauté éducative de Bretagne (équipes éducatives et pédagogiques des établissements, inspecteurs, personnels des services académiques, personnels TOS, élèves et familles) d'accéder, via le web, de façon sécurisée et unique, à tous les services numériques, ressources documentaires et informations qui lui sont nécessaires dans son activité, professionnelle ou scolaire. Destiné dans un premier temps à l'enseignement secondaire, public et privé, il doit s'ouvrir rapidement à l'enseignement du premier degré .

D'ores et déjà, une réalité

Les équipes d'un certain nombre d'établissements, collèges et lycées de l'académie, utilisent ou expérimentent, pour vérifier leur adéquation aux besoins, certains des services ou ressources de cet ENT : plus de 6000 connexions par jour, pour choisir et réserver un livre au centre de documentation, gérer les notes et les absences, préparer les cours, rendre un devoir, partager des documents, préparer le brevet informatique et internet (B2i)...

Un partenariat

Il s'agit d'un projet d'ampleur, sur plusieurs années, qui ne peut réussir que s'il est mené de concert par tous les partenaires de l'éducation du territoire : services académiques (dont l'enseignement agricole), collectivités territoriales, en liaison avec l'enseignement supérieur. Un accord de principe est en cours de signature.

Rentrée 2008 - 2009 : un nécessaire accompagnement

20 postes sont créés à compter de la rentrée prochaine pour accompagner le déploiement progressif de cet ENT dans les établissements de l'académie.
Ils s'insèrent dans le dispositif d'accompagnement de proximité déjà en place.

Des points d'accès, les points Etudes

Mis en place par l'Université de Bretagne (UNRB) et les collectivités territoriales, dans les bibliothèques ou médiathèques, pour permettre aux étudiants d'accéder à leur propre ENT, ils se sont ouverts depuis peu aux élèves d'une quarantaine des établissements du secondaire.

fiche 4 L'école après l'école : l'extension du dispositif

Accompagnement éducatif

- collèges puis lycées et 1^{er} degré
- 4 jours par semaine
- 16h à 18h
- 3 axes :
 - 1- aide aux devoirs
 - 2- ouverture aux pratiques culturelles et artistiques
 - 3- activités sportives

Calendrier de mise en œuvre

- Novembre 2007 pour les collèges des réseaux d'éducation prioritaire
- **Rentrée 2008 : ensemble des collèges**
- Rentrée 2009 : écoles et lycées

En cohérence avec les dispositifs et activités déjà existants, en liaison étroite avec les services de l'Etat (DRAC, DRJS) et les collectivités locales, l'école après l'école propose aux élèves volontaires des moments d'apprentissages différents encadrés par des enseignants, des personnels de l'éducation nationale (notamment les assistants d'éducation), et des intervenants extérieurs.

En Bretagne, un démarrage encourageant

Cette année, **35 collèges sont concernés** (31 publics et 4 privés : 5 dans les Côtes d'Armor, 6 dans le Finistère, 9 en Ille-et-Vilaine et 15 dans le Morbihan).

1 900 élèves volontaires bénéficient de cet accompagnement éducatif, leur nombre étant en croissance et variant fortement d'un établissement à un autre : du tiers des élèves concernés à un groupe plus restreint de 30 à 40 élèves.

Conformément à la demande des familles, les **activités menées sont majoritairement liées à l'aide aux devoirs**, suivies par une grande diversité de propositions culturelles, les activités sportives demeurant aujourd'hui encore limitées.

Les habitudes de travail et l'investissement fort des équipes éducatives auprès des élèves de l'éducation prioritaire ont facilité la mise en place de ce nouveau dispositif, malgré la contrainte des transports scolaires et parfois celle de la dispersion de l'habitat en zone rurale.

L'accompagnement éducatif relève de personnels très divers (enseignants, assistants d'éducation). Des parents et intervenants extérieurs s'investissent également.

Afin de faciliter cette mobilisation, le ministère de l'Éducation nationale a attribué des moyens complémentaires à l'académie de Rennes pour l'année scolaire 2007-2008, à répartir entre les différents établissements concernés : **24 000 Heures Supplémentaires Effectives (HSE) ainsi que 120 000 euros de crédits.**

Un travail de mise en cohérence est en cours avec les associations, sportives particulièrement, et les collectivités territoriales, notamment pour la mise en place de pratiques innovantes (temps différés et lieux hors collèges : par exemple dans le Morbihan, utilisation des écoles de village à Gourin, Rohan et Marsac pour des accueils décentrés.

Pour consolider la réussite de cette première vague et préparer la généralisation de l'accompagnement éducatif à tous les collèges de l'académie, un comité de pilotage académique a été institué, sous l'autorité de Monsieur Michel Brault, Inspecteur d'Académie du Finistère.

Des résultats concrets

Une plus-value est d'ores et déjà enregistrée pour les élèves accueillis. Les enseignants constatent en effet la **baisse du nombre de devoirs non faits et une meilleure régularité dans le travail des élèves** concernés. De plus, l'investissement des parents permet un rapprochement des familles avec l'établissement scolaire.

En annexe
"Accompagnement éducatif :
5 expériences dans
les collèges de l'académie"
décembre 2007